

Sion, 23 octobre 2017/AS

20171023_InterpellationMicheletAudrey_FR

Vision des établissements médico-sociaux sur la robotisation

Prise de position

Contexte

Suite au dépôt de l'interpellation « Vision de l'Etat sur la robotisation dans ses institutions » par Mme Michelet Audrey et Mme. Roduit Myriam, le Service de la santé publique a demandé à l'AVALEMS sa position. Cette position représente l'avis consolidé des EMS valaisans.

Position

L'AVALEMS ne peut que constater que des solutions doivent être trouvées pour faire mieux avec moins de moyens financiers et une dotation en diminution. La robotique peut être une solution partielle pour faire face à la dégradation des conditions-cadres que subissent les EMS valaisans. Pour l'AVALEMS, la robotisation n'a de place dans les EMS valaisans uniquement si cette dernière permet de soutenir et de libérer le personnel pour passer plus de temps avec les résidents.

Développement

La thématique de la robotisation a été au cœur des débats de printemps de l'AVALEMS en avril 2017. Durant cet événement, de nombreuses questions et inquiétudes ont été soulevées. Pour l'AVALEMS, la robotisation doit être principalement perçue comme un soutien au personnel. Le robot doit être au service de l'humain afin que le personnel puisse passer plus de temps avec les résidents..

Il existe trois types de technologies robotiques : celles au service du résident, celles destinées au soutien du personnel et celles en support à l'institution. Nous pouvons citer quelques exemples : les capteurs de mouvement de chute augmentant l'autonomie pour le résident ou l'introduction de chariots automatiques pour les transports (linges ou/et repas) diminuant les tâches pénibles du personnel hôteliers. Les différentes technologies ne sont pas une substitution mais un complément qui permet de décharger le personnel de certaines tâches. Pour l'AVALEMS, la robotisation n'a de place dans les EMS uniquement si cette dernière permet de soutenir et de libérer le personnel pour passer plus de temps avec les résidents.

Les tâches administratives au sein des EMS ont considérablement augmenté et sont aujourd'hui perçues comme une charge par le personnel soignant et administratif. Ce constat n'est pas propre au canton du Valais, mais se vérifie à l'échelle nationale. Les lourdeurs administratives ne bénéficient pas aux résidents mais impliquent que le personnel soignant s'éloigne de plus en plus du résident, par manque de temps.

En outre, il nous apparaît important de préciser que les mesures ETS2 ont eu pour effet direct la suppression de 25 EPT dans les EMS valaisans. L'AVALEMS déplore que les moyens alloués diminuent alors que les efforts vers une augmentation de la qualité sont en très grand développement avec notamment l'introduction d'un système de management de la qualité obligatoire pour tous les EMS.

Dans ce contexte, l'AVALEMS ne peut que constater que des solutions doivent être trouvées pour faire mieux avec moins. La robotique peut être une solution partielle pour faire face à la dégradation des conditions-cadres et peut permettre au personnel soignant de passer plus temps à soigner et non à faire à l'augmentation des tâches administratives.

Contact à disposition

Arnaud Schaller, secrétaire général, 079 953 20 52, arnaud.schaller@avalems.ch

L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 41 membres pour un total de plus d'un million de nuitées, 51 sites, 3177 lits, 4658 employés, 151 apprentis dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.